



993, rue Bagot, Ville de La Baie (Québec) G7B 2N6

Tel : (418) 544 1930
Fax : (418) 544 2033

MÉMOIRE

LA SEMI-MÉCANISATION DE L'ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE : VERS UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SYLVICULTEURS

DÉPOSÉ À LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA
FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

Préparé par :

Monsieur Martin Gilbert,
Président-directeur général

EN COLLABORATION AVEC

**L'Association des entrepreneurs en
travaux sylvicoles du Québec (AETSQ)**

JUIN 2004

AVANT-PROPOS

E-Forêt est une entreprise du Saguenay qui œuvre dans l'industrie de la sylviculture depuis février 1997. Sa principale activité est le débroussaillage manuel et semi-mécanisé. L'entreprise exécute des contrats annuels sur une superficie variant entre 1500 et 2000 hectares. Elle emploie également entre 50 et 100 travailleurs saisonniers.

Considérant depuis le tout début que les travaux semi-mécanisés seraient une alternative souhaitable au problème de disponibilité de la main-d'œuvre spécialisée en éclaircie précommerciale, général s'est donné le mandat, au cours des dernières années, d'expérimenter plusieurs prototypes de débroussailleuses mécaniques. L'entreprise est maintenant devenue un chef de file dans la semi-mécanisation de l'éclaircie précommerciale et utilise présentement à temps plein trois équipements de débroussaillage semi-mécanique.

L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEUR EN TRAVAUX SYLVICOLES DU QUÉBEC

E. Forêt inc, est membre de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ). L'AETSQ est une organisation sans but lucratif qui regroupe des entrepreneurs sylvicoles de l'industrie québécoise de l'aménagement forestier. Elle compte plus d'une **quarantaine d'entreprises membres** issues du milieu de l'aménagement forestier qui **réalisent plus de 50 % des travaux sylvicoles au Québec**.

Sa **mission** vise principalement à

- représenter ses membres auprès des instances gouvernementales
- protéger les droits et intérêts de ses membres
- informer ses membres des développements de l'industrie sylvicole
- faire la promotion de l'industrie sylvicole québécoise

L'AETSQ travaille activement au développement, à l'orientation et à la pérennité de l'avenir de l'industrie de la sylviculture. Les entreprises membres de l'AETSQ fournissent du travail à plus de **3 200 ouvriers** sylvicoles qui effectuent de l'éclaircie précommerciale sur plus de **73 500 hectares** et du reboisement pour plus de **38 millions d'arbres** en plus d'exécuter de nombreux autres travaux sylvicoles.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS ii

 L'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec ii

INTRODUCTION 4

I- Débroussailleur un métier 5

II- Solutions disponibles 6

III- Conditions gagnantes de la mécanisation 7

IV- Protocole d'entente 7

V- Expérience 2003 9

CONCLUSION 10

INTRODUCTION

La pénurie d'ouvriers forestiers qui sévit actuellement dans l'industrie sylvicole québécoise force les entreprises qui oeuvrent dans ce milieu à réévaluer leurs besoins sur le plan de la main d'œuvre. La difficulté d'embaucher des travailleurs spécialisés, les périodes de travail diminuées (début juin à la mi-octobre), les coûts supplémentaires liés à la gestion ISO, l'entretien et la construction de chemins, les coûts d'exploitation, l'approbation des camps par la CSST, la logistique de plus en plus sophistiquée, etc., sont tous des facteurs qui contribuent à augmenter le défi de l'entrepreneur sylvicole.

Un autre de ces facteurs est l'ignorance de la population québécoise en ce qui concerne les travaux de remise en production et des efforts investis par les entreprises sylvicoles dans le but d'améliorer la santé des forêts québécoises. Le grand public a la perception que la récolte des arbres est la seule activité qui se réalise en forêt et il n'hésite pas à qualifier cette activité de catastrophe écologique. Le peu de valorisation attribuée aux métiers forestiers donne une image très négative aux gens qui souhaiteraient faire carrière comme ouvrier sylvicole.

Puisque la main d'œuvre est devenue rare, l'industrie doit à tout prix remédier à cette situation. Il faut donc trouver le moyen de diminuer la charge de travail tout en améliorant les conditions de travail des débroussaillers pour les inciter à s'intéresser à l'industrie, à travailler pour nos entreprises et ultimement, à les fidéliser.

I-DÉBROUSSAILLEUR UN MÉTIER?

La vie d'un travailleur sylvicole comporte d'innombrables obstacles. En voici quelques exemples :

- Le travail sylvicole est peu ou pas valorisé. La réputation négative de « *destructeur de la forêt* » reste fermement associée à tous les secteurs forestiers sans distinction entre les travaux de récolte et ceux d'aménagement. La population est peu ou pas informée des différentes valeurs que véhiculent les travaux sylvicoles.
- Le travail saisonnier est peu sécurisant (courte période des opérations du début juin à la mi-octobre). Les ressenties coupures à l'assurance-emploi donnent encore plus de raisons aux travailleurs de reconsidérer leur choix de carrière.
- Le travail est physique et éprouvant. Il se déroule sur de longues heures, à une cadence élevée et dans des conditions climatiques parfois difficiles. De plus un débroussailleur doit acquérir une certaine expérience avant d'atteindre sa pleine productivité.
- Les risques de blessures sont réels et élevés, ce qui peut compromettre une année entière de travail et même plus si, par exemple, le travailleur ne remplit pas les exigences de qualification à l'assurance-emploi.
- Le travailleur doit s'éloigner dans un camp forestier pendant la durée de son contrat, ce qui a pour conséquence de diminuer sa qualité de vie ainsi que celle de sa famille.
- Le travailleur doit respecter des normes qui sont de plus en plus restrictives et volumineuses année après année et qui ne tiennent pas compte de l'impact sur la complexification de la tâche ou sur sa productivité.

Toutes ces contraintes rendent le travail des ouvriers sylvicoles peu attrayant pour les nouveaux débroussailleurs. Comme la population actuelle est vieillissante, l'industrie se doit de réagir vite. Si rien n'est fait rapidement, le patrimoine forestier est en péril.

L'avenir du métier de débroussaillieur est rempli de défi. Ensemble, il faut donc trouver des solutions efficaces pour améliorer la qualité de vie ainsi que les conditions de travail du travailleur sylvicole que ce soit dans les camps ou dans le secteur de coupe, tout en s'assurant du respect mutuel des partis.

II- SOLUTIONS DISPONIBLES

Pour améliorer les conditions de travail des ouvriers sylvicoles, il existe à notre avis trois solutions. La première passe par l'encouragement du compagnonnage, la seconde, par la mise en place d'un programme de formation en entreprise du type de l'ancien programme *Soutien au développement de la main d'œuvre en entreprise* (SDMOE) et la troisième, que nous priorisons grandement, consiste en l'augmentation de la semi-mécanisation de l'éclaircie précommerciale.

Pour améliorer les techniques de travail de ses employés ayant une certaine expérience, plusieurs entreprises ont recours au compagnonnage. Ce type de formation consiste à jumeler un travailleur expérimenté avec un travailleur ayant peu d'expérience pour favoriser le transfert d'expertise et de connaissance. Cette façon de faire, bien qu'elle amène de bons résultats, comporte de nombreuses limites dont celle de pouvoir ne former que peu de travailleur à la fois. De plus, même avec une formation adéquate, les secteurs à très forte densité demeurent une problématique réelle.

La deuxième solution réside dans la mise en place d'une stratégie de formation en entreprise inspiré de l'ancien programme *Soutien au développement de la main d'œuvre en entreprise* (SDMOE). L'an dernier, le gouvernement du Québec a aboli son programme SDMOE qui visait à favoriser l'élargissement du bassin de travailleurs sylvicoles dans les régions qui ont des difficultés de recrutement et d'appuyer les entreprises dans leurs efforts de recrutement et de formation d'une nouvelle main d'oeuvre. Ce programme, riche en qualités, était grandement apprécié des entrepreneurs de l'industrie qui y voyaient le moyen idéal d'intégrer les travailleurs aux conditions réelles de réalisation des travaux sylvicoles. En remettant sur pied un programme de formation en entreprise, nous pourrions peut-être régler, à court et moyen terme, une partie de la pénurie de main d'œuvre.

Toutefois, pour arriver à enrayer de façon permanente le problème de pénurie de main d'œuvre, la solution à privilégier est sans aucun doute le recours à la semi-mécanisation de l'éclaircie précommerciale. Cette nouvelle méthode de travail comporte de nombreux avantages. Premièrement, elle est universelle à tous les travailleurs, peu importe leur niveau d'expérience et apporte une aide considérable qui provoque un effet significatif sur le rendement et le moral de chaque travailleur, particulièrement dans les secteurs à forte densité. Ensuite, les sommes investies par l'entreprise pour effectuer le traitement ne changent pas même si nous sommes en présence d'un fort mouvement de la main d'œuvre. Les investissements sont ainsi protégés. De plus, la semi-mécanisation rend accessible des portions de territoire qui seraient intraitables avec une intervention uniquement manuelle (densité très élevée, résidus de coupe abondant, etc.) et qui sont souvent des secteurs où la croissance des tiges est supérieure à la moyenne.

III- CONDITIONS GAGNANTES DE LA MÉCANISATION

Le choix de l'entreprise général de développer une technique de travail semi-mécanisé s'est basé sur des critères précis qu'elle se fait un devoir de respecter rigoureusement.

- Elle devait en arriver à opérer de façon à faciliter le travail des débroussaillers et à améliorer leur productivité. Il fallait donc mettre de la production semi-mécanisée avec le souci constant des hommes qui auront à compléter le traitement.
- Elle devait contribuer à l'amélioration de l'ambiance de travail dans les camps en éliminant les territoires problématiques par la mécanisation. Ainsi, l'insécurité financière ressentie par le travailleur lorsqu'il fait face à des secteurs d'intervention à haute densité ou avec des résidus de coupe abondants disparaît puisque la productivité n'est plus affectée par ce type de terrain.

IV- PROTOCOLE D'ENTENTE

Au début du processus, général a eu une longue discussion avec les représentants du ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs, de l'unité de gestion St-Félicien et de la compagnie forestière Abitibi-Consolidated inc, division St-Félicien. Les partis ont convenu que les normes d'intervention appliquées au semi-mécanisé doivent être identiques à celles

appliquées pour les travaux manuels. La vérification des travaux devra également être la même, sans distinction entre le type de traitement effectué.

Il a également été convenu qu'un assouplissement des critères d'admissibilité attribué uniquement aux travaux semi-mécanisés, comme cela existe dans d'autre province canadienne, alimenterait une polémique auprès des travailleurs sylvicoles. Toutefois, un assouplissement des normes est souhaitable tant et aussi longtemps que cet assouplissement touche à la fois les travaux semi-mécanisés et les travaux manuels. Ainsi, les travailleurs profiteraient de cette modification ce qui aurait une incidence positive sur leur productivité.

Il est clair que le développement du débroussaillage semi-mécanisé est un processus nouveau et compliqué. Si on compare le développement du débroussaillage semi-mécanisé à celui des abatteuses conventionnelles, effectué il y a déjà quelques années, seule la problématique de la main d'œuvre est similaire (blessure, travail exigeant, manque de main d'œuvre).

Lorsque que les abatteuses sont apparues sur le marché, les normes ont été adaptées à cette nouvelle réalité pour des raisons liées à la condition humaine des travailleurs, même si l'impact sur l'environnement était plus dommageable que celle des opérateurs manuels. À cette époque, tous les paliers décisionnels ont autorisé la mécanisation massive et n'ont examiné les impacts environnementaux que beaucoup plus tard.

Nous espérons fortement que cette erreur ne soit pas répétée dans le dossier du débroussaillage semi-mécanisé. C'est une question de crédibilité envers toute la population puisque l'ensemble de l'industrie forestière subit des pressions du grand public afin d'établir des procédures de travail qui préservent au maximum la ressource forestière.

Pour répondre aux attentes de la population dans la question du débroussaillage semi-mécanisé, les entrepreneurs et les industriels ont souhaité des machines et des équipements moins volumineux et moins lourds en terme de poids mais aussi en terme d'impact environnemental. Nous avons donc suivi cette ligne de pensée en travaillant à mettre au point de la machinerie qui minimise ces impacts négatifs. Cette façon de faire permet de satisfaire les attentes de tous les partenaires : utilisateurs de la forêt, villégiateurs, débroussailliers, MRNFP, ACI et entrepreneurs.

V- EXPÉRIENCE 2003

Pour en arriver à un consensus, général a donc développé à l'interne une méthode de travail personnalisée qui, nous croyions, aurait un impact significatif sur les résultats obtenus à la suite du traitement, et ce, peu importe le type de machinerie utilisée.

Au cours de l'été 2003, nous avons appliqué cette méthode de travail à nos secteurs d'intervention sur un projet d'aménagement de 200 hectares ayant environ 20 000 tiges à l'hectare. En utilisant cette façon d'opérer, nous avons effectué environ 40 hectares en superficie de sentier, soit 20% de la superficie totale dans les parties plus denses du projet. Même si nous en étions à nos débuts, les commentaires des débroussailliers qui ont eu à compléter les travaux ont été plus qu'encourageants. La plupart des travailleurs (90%) ont admis que le fait d'avoir des sentiers dans leurs sections de bloc les plus denses les encourageait grandement, même s'ils n'avaient pas que cela augmentait leur production personnelle. Ils étaient aussi plus enclins à traiter les secteurs à sentiers plutôt que les secteurs conventionnels. De plus, les sentiers aident à l'apprentissage des nouveaux travailleurs. Les résultats obtenus avec la semi-mécanisation ont été identiques à ceux obtenus dans nos autres projets en terme de tige bien éclaircie.

CONCLUSION

Pour résumer la situation, l'industrie du débroussaillage au Québec fait face à une grave pénurie de travailleurs spécialisés. Les objectifs quantitatifs du traitement sont de plus en plus difficiles à atteindre et l'avenir ne présage aucune augmentation de la main d'œuvre forestière.

Pour remédier à cette fâcheuse situation, le choix le plus logique pour général reste la semi-mécanisation. Cette technique comble les pertes en personnel annuel et améliore les conditions de travail des débroussaillieurs restants.

Nous ne sommes qu'au tout début de cette façon d'effectuer le traitement tout reste donc à faire. Toutefois, selon notre expérience qui comprend au-delà de 120 hectares de sentier en 2003, l'évolution se constate rapidement tant dans la méthode d'opération, que dans l'expérience des opérateurs ou l'adaptation du débroussaillieur.

Tous ces facteurs apportent un regain de confiance dans le débroussaillage. L'avenir n'est peut être pas si sombre après tout.